ÉTUDE SUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Services Conseils Arnaud Warolin Urb, M.ATDR
Services spécialisés en aménagement et en développement
arnaud.warolin@outlook.com
www.arnaudwarolin.com

Juin 2021

MANDAT

- Réaliser un portrait des deux municipalités, du point de vue historique, démographique…
- Réaliser un portait financier et fiscal
- Dresser un historique des relations entre les deux municipalités
- Évaluer les différentes ententes
- Évaluer les avantages et inconvénients des différents modèles de coopération
- Réaliser une simulation de budget regroupé entre les deux municipalités

PRINCIPES ET VALEURS

Partenariat Gagnant/Gagnant

Se baser sur des faits

Principe d'équité

Principe de prévisibilité

Le statu quo n'est plus une option

Présentation du territoire

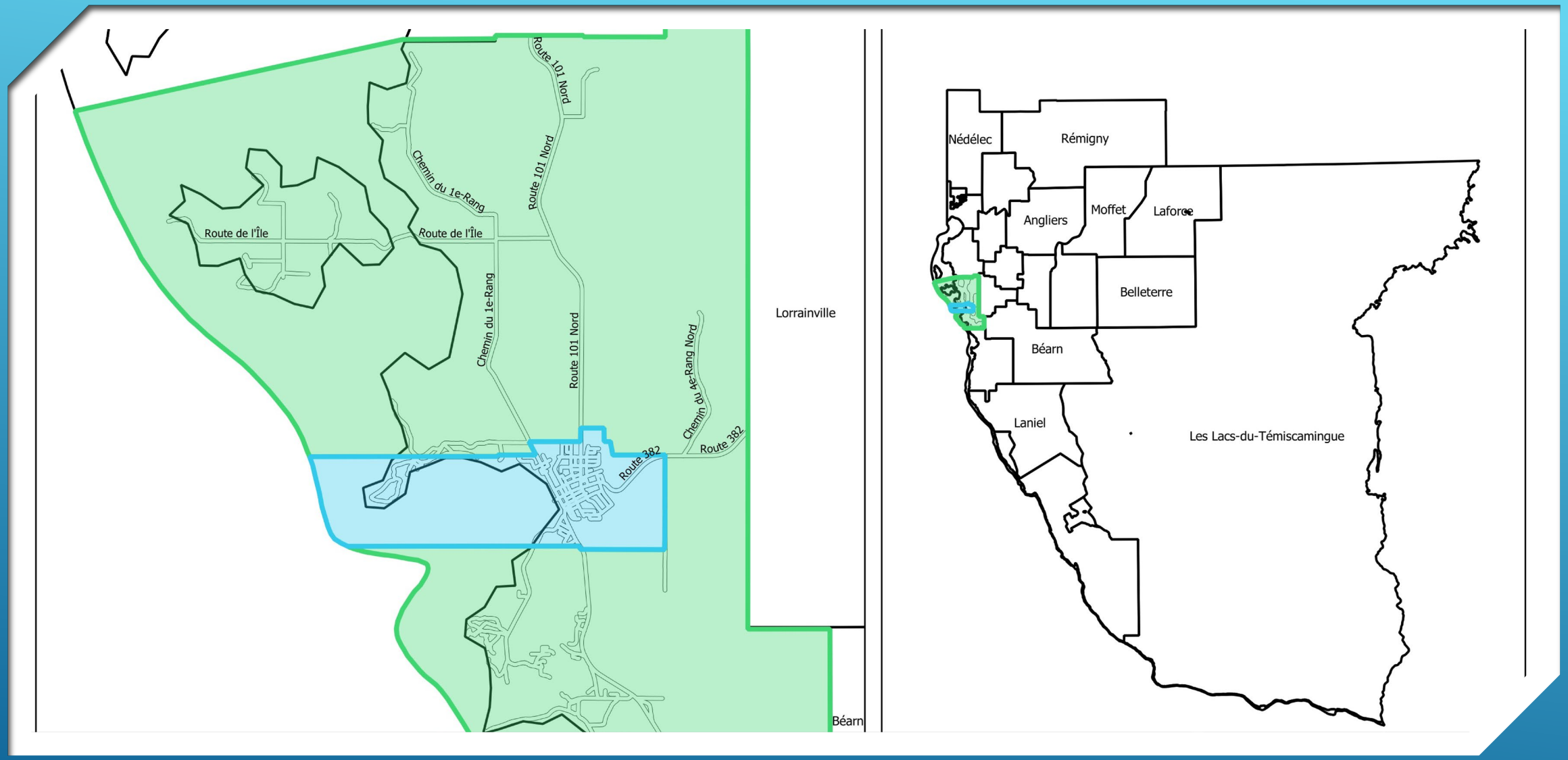

HISTOIRE

1885, les communautés religieuses achètent les lots situés au centre du canton Duhamel.

1887, fondation de Ville-Marie.

1888, les résidents de Duhamel, Guigues et Laverlochère fondent la municipalité de Témiscamingue.

1909, formation des autres municipalités. Le gouvernement demande alors à Duhamel-Ouest de se fusionner ou de se constituer en municipalité.

1910, constitution par décret de la municipalité de Duhamel-Ouest.

De 1910 à 2006, les réunions du conseil de D-O se tient à V-M.

2006, ouverture du bureau municipal de Duhamel-Ouest.

PRÉSENTATION DES DEUX MUNICIPALITÉS

Renseignements	Ville-Marie	Duhamel Ouest	Ensemble
Population	2483	879	3362
Superficie terrestre en km²	5.70 km²	91.66 km²	97.36 km²
Densité au km²	435.6	9.6	34.5
Pourcentage de la population (MRC)	15.77 %	5.53 %	21.3 %
Richesse foncière uniformisée (RFU)	246 824 960 $	125 949 385 $	372 774 345 $

PORTRAIT STATISTIQUE

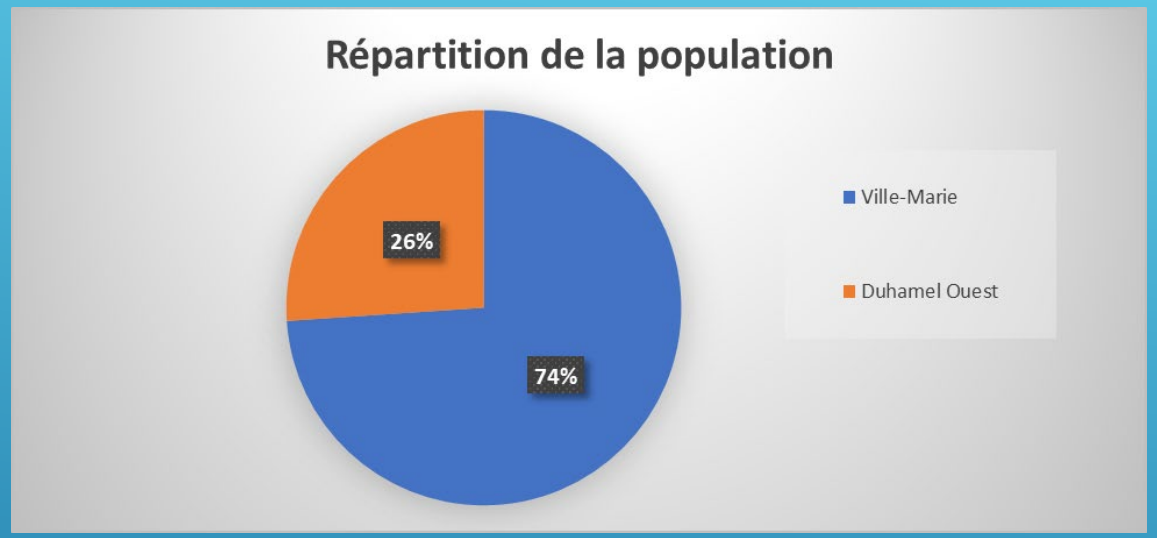

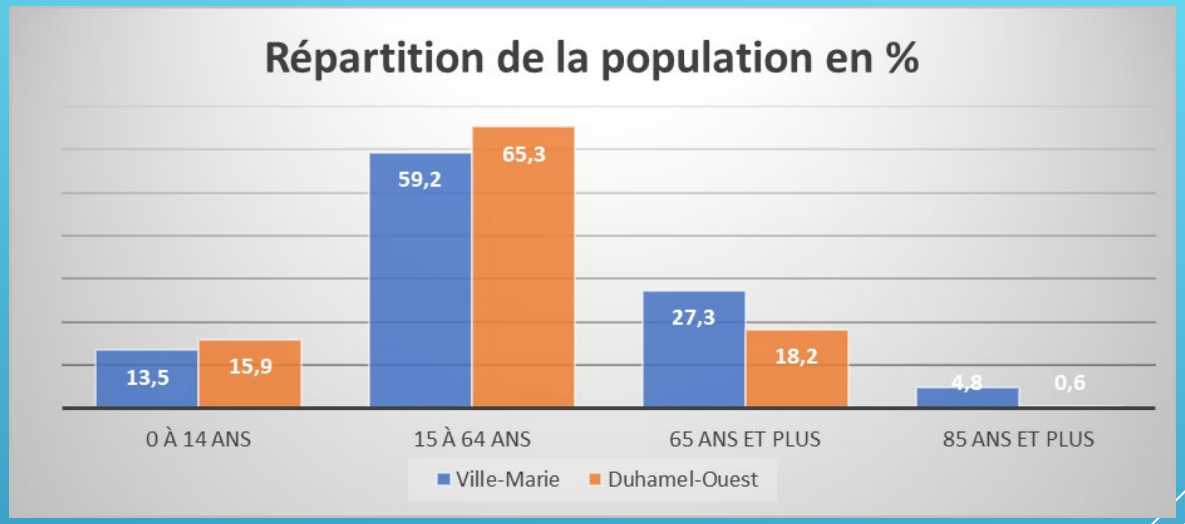

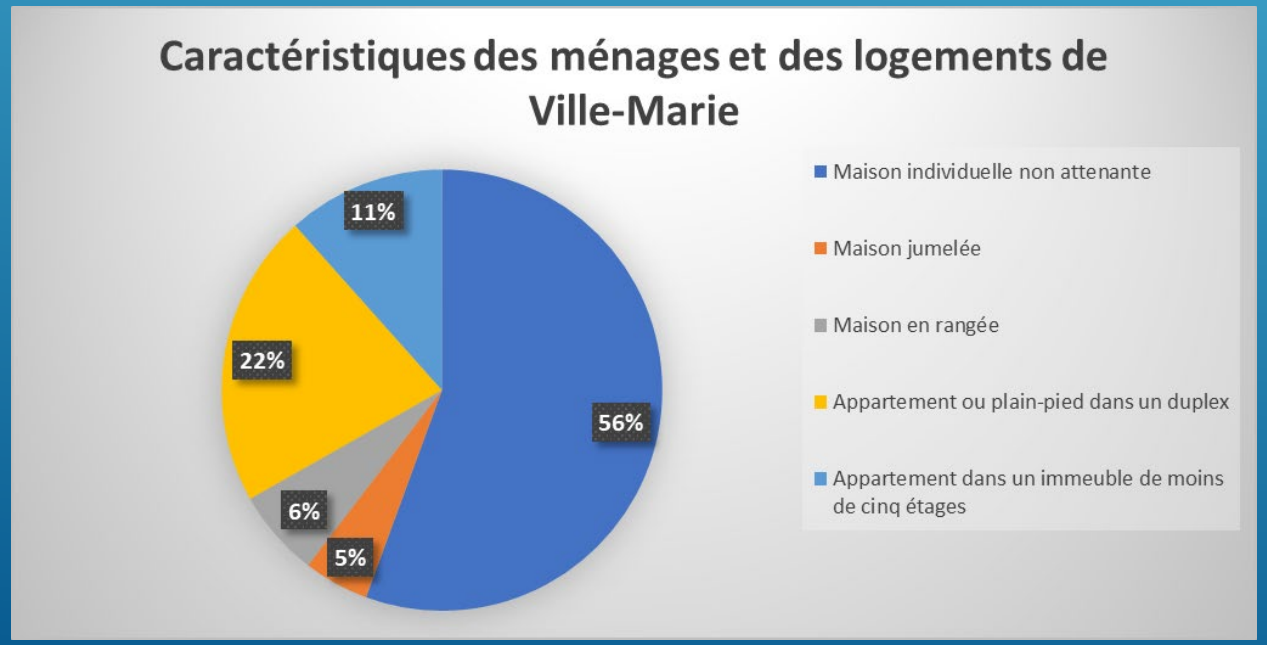

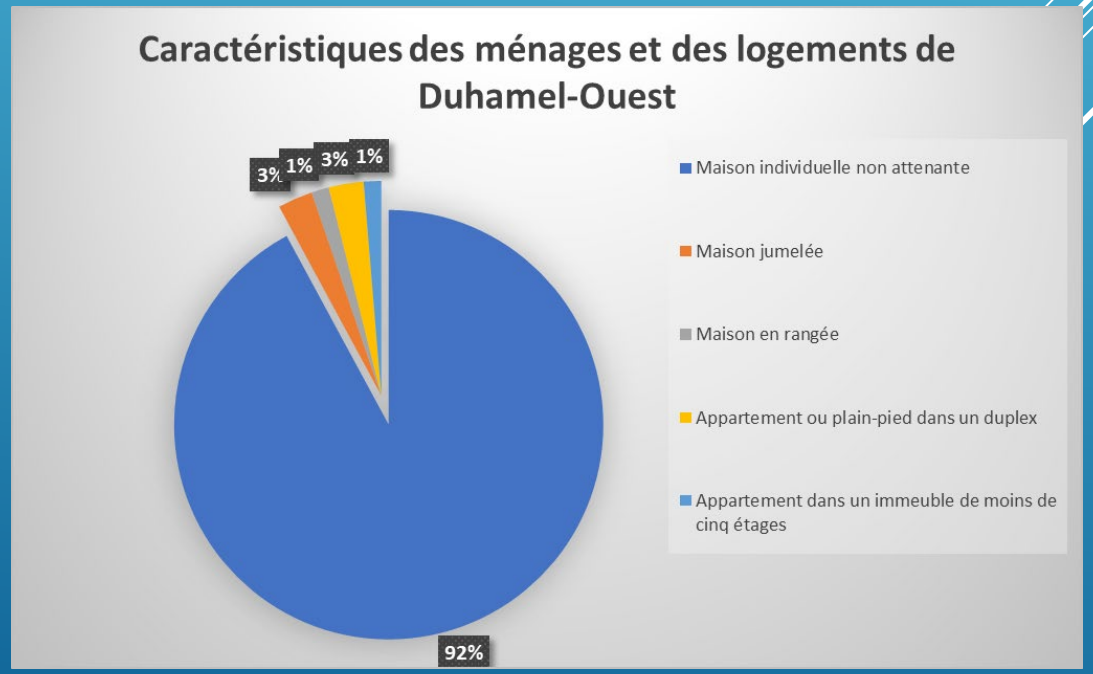

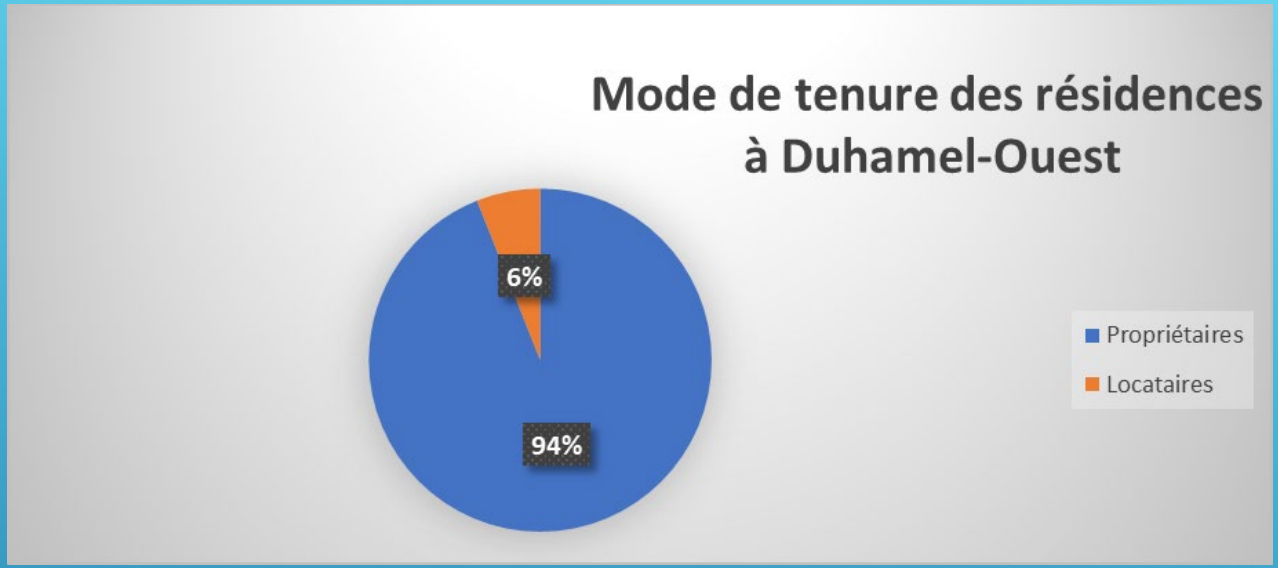
Mode de tenure des résidences à Duhamel-Ouest
6%
94%
Propriétaires
Locataires

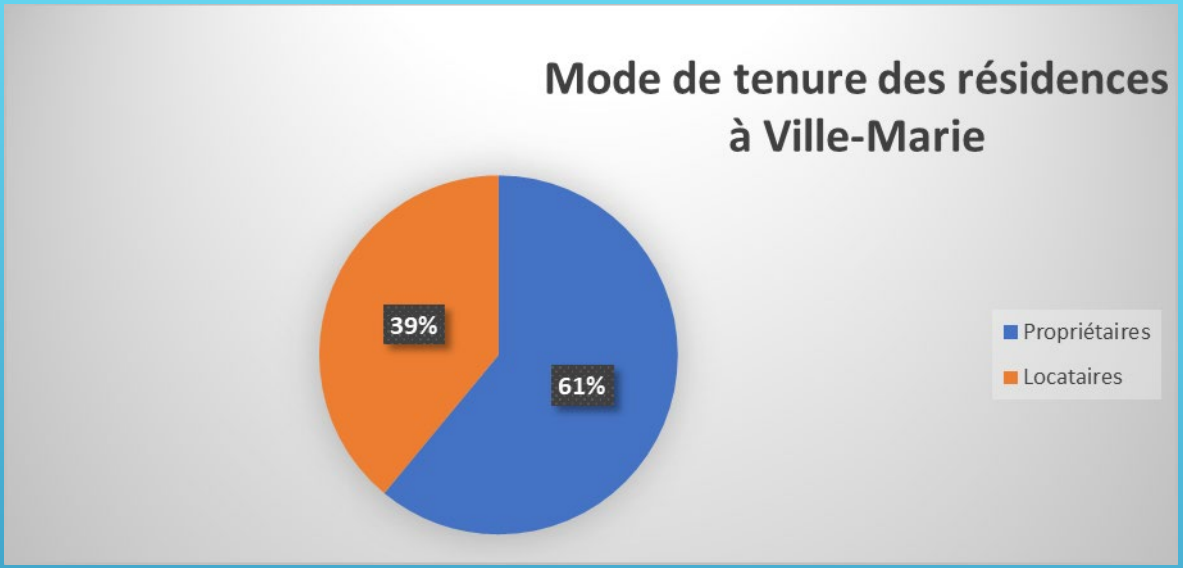
Mode de tenure des résidences à Ville-Marie
39%
61%
Propriétaires
Locataires

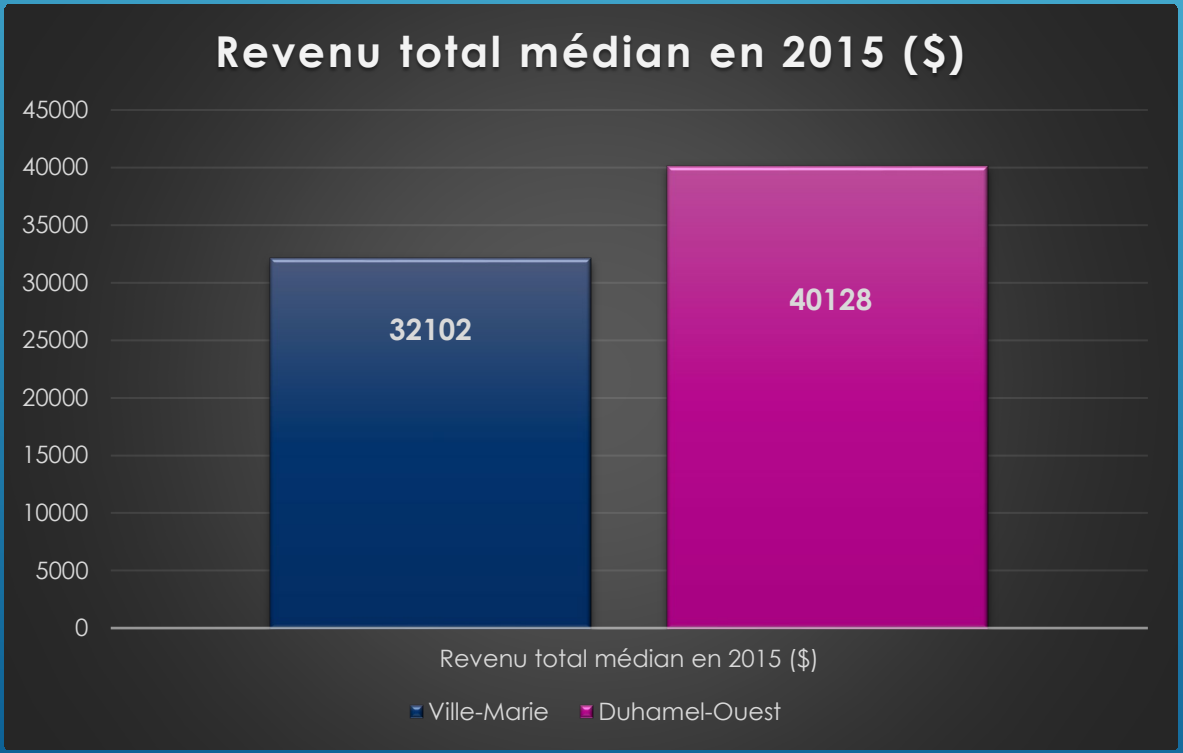
Revenu total médian en 2015 ($)
45000
40000
35000
30000
25000
20000
15000
10000
5000
0
32102
40128
Revenu total médian en 2015 ($)
Ville-Marie
Duhamel-Ouest

POURQUOI LE STATU QUO N'EST PLUS POSSIBLE

En 2014, le gouvernement baisse sa contribution fiscale (péréquation *ou tenant lieu de taxes)* sur les infrastructures publiques. D'un taux de compensation de 80 %, la compensation passe à 25 % entre 2014 et 2017, passant de 163 000 $/an à 30 000 $/ an

2. L'âge de ces infrastructures oblige V-M à faire des investissements massifs

3. La croissance de son évaluation ne suit pas les besoins financiers

4. Le taux de taxation est déjà supérieur à la moyenne

5. Il existe une iniquité fiscale entre les utilisateurs des services collectifs

COMPARAISONS DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSE EN %

Thématiques	Ville-Marie	Duhamel-Ouest
Administration générale	17 %	26 %
Sécurité publique	10 %	17 %
Voirie municipale	17 %	36 %
Hygiène du milieu	16 %	8%
Aménagement et urbanisme	0.05 %	5%
Loisir et culture	23 %	7%
Frais de financement	10 %	1%

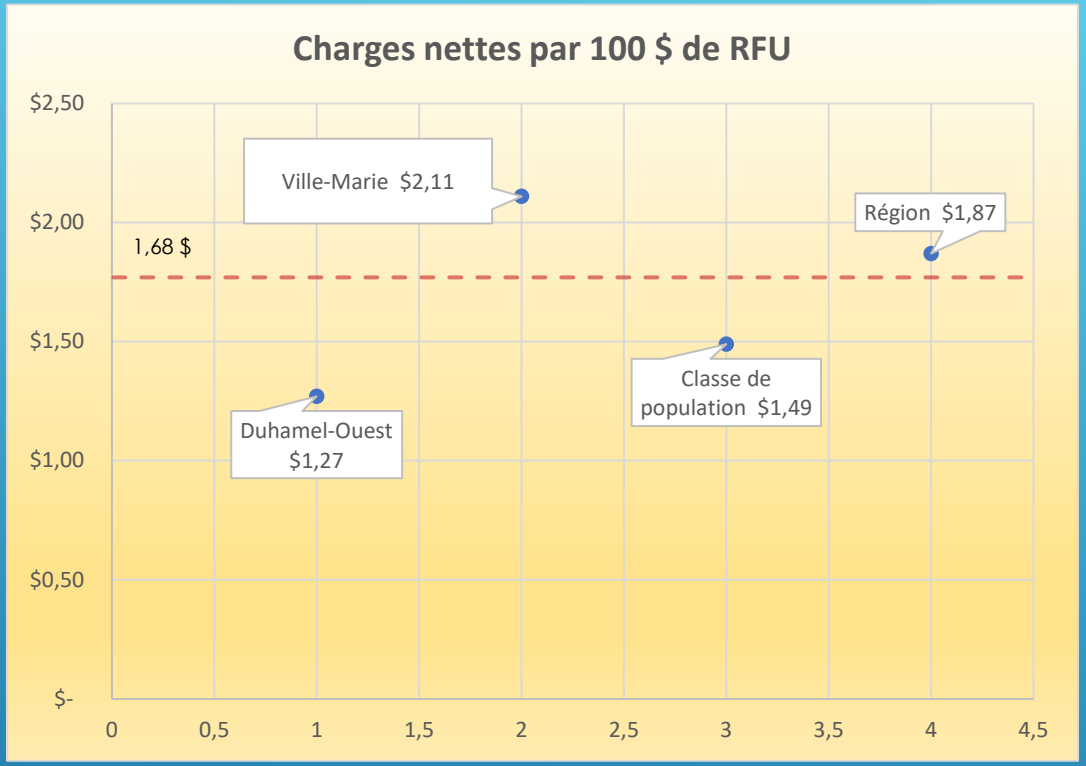

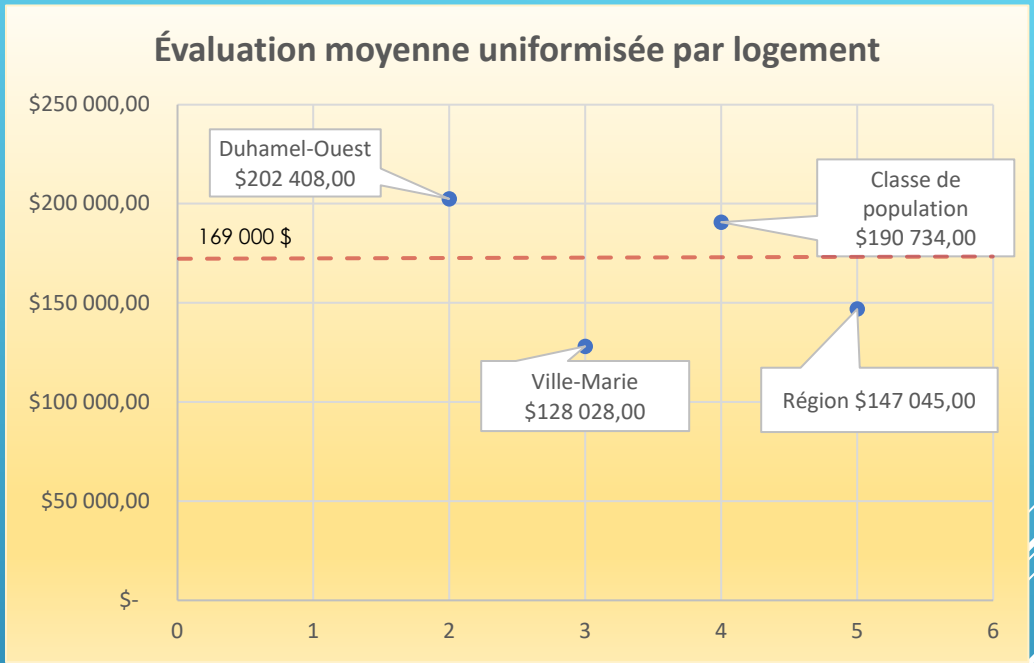

COMPARAISON DES PRINCIPAUX INDICES FISCAUX (MAMH)

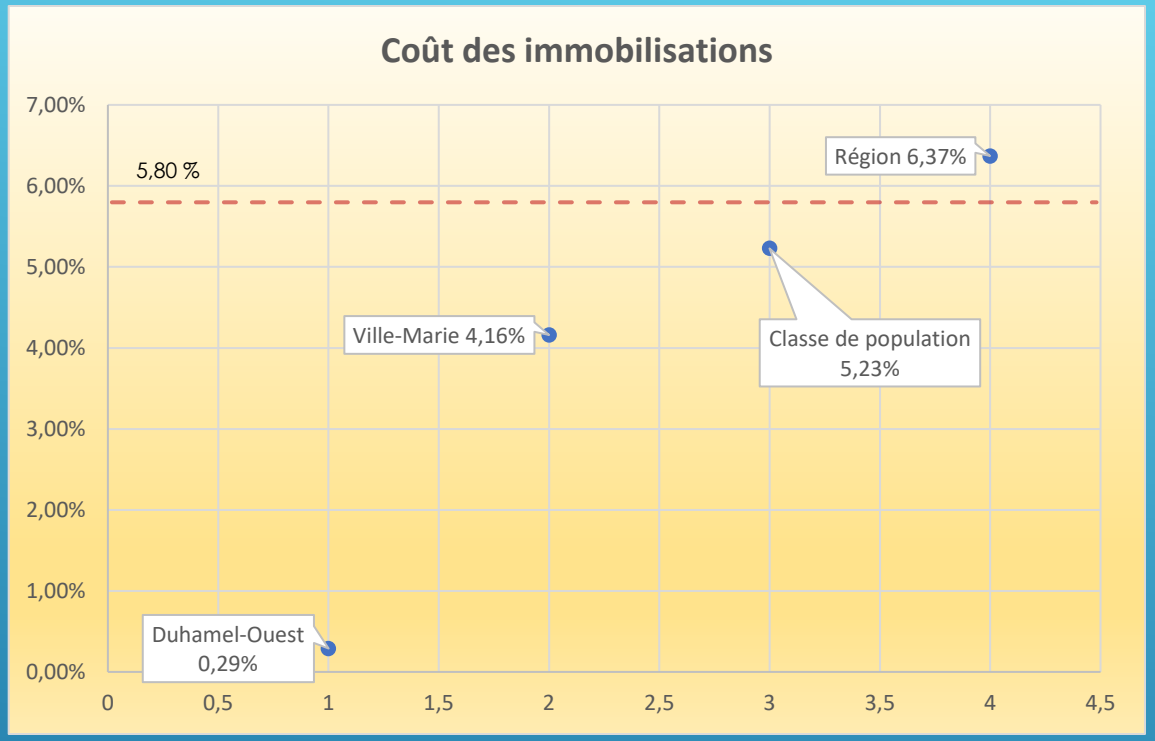

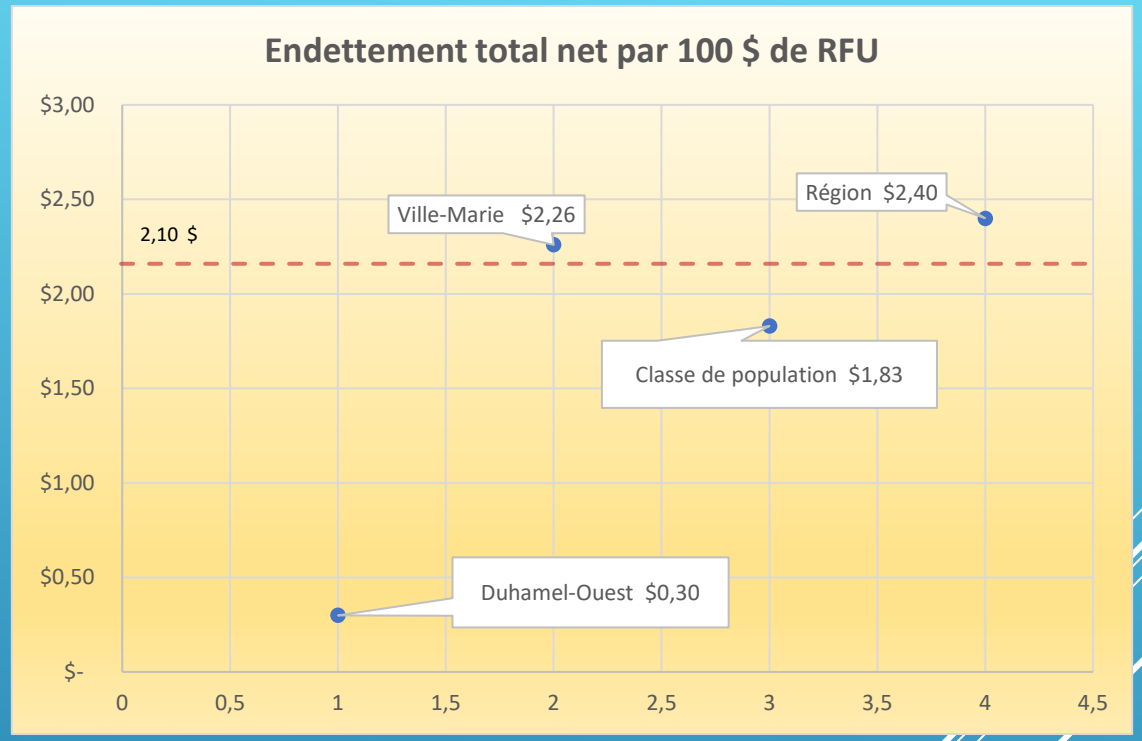

COMPARAISON DES PRINCIPAUX INDICES FISCAUX (MAMH)

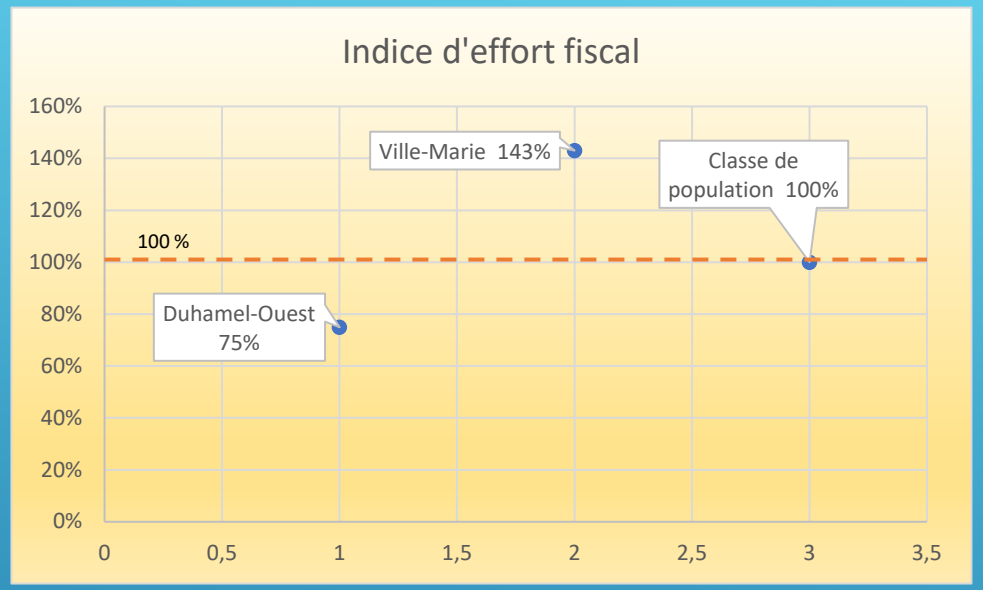

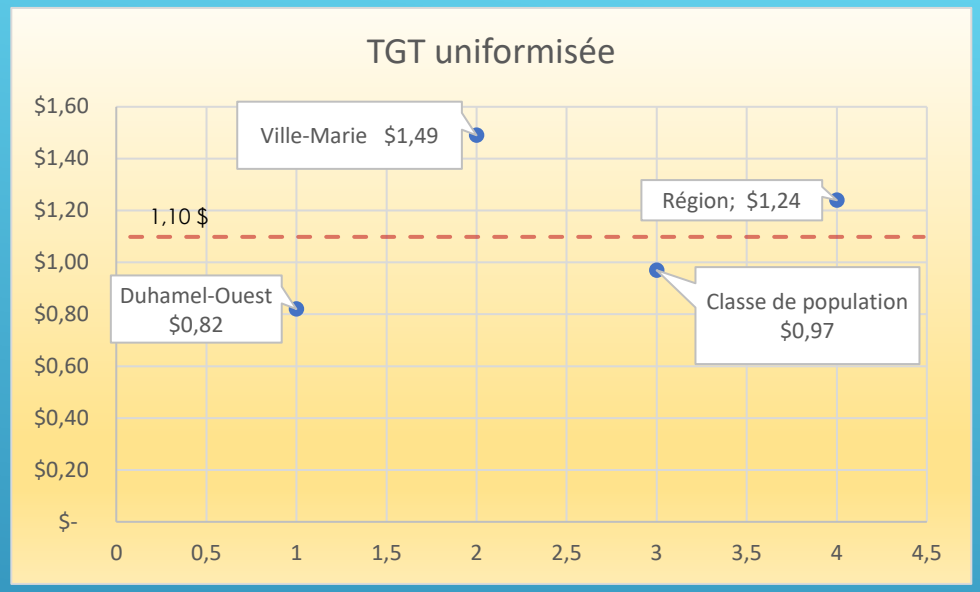

COMPARAISON DES PRINCIPAUX INDICES FISCAUX (MAMH)

HISTOIRE DES RELATIONS

En 1999, le MAMH a accompagné les deux municipalités afin d'évaluer les impacts d'un regroupement.

Ville-Marie n'a pas donné suite à cette époque. Pourtant, cette étude concluait à l'avantage d'une telle fusion pour les deux parties.

Au cours des dernières années, il y a eu plusieurs tentatives de rapprochements, mais pas d'avancée réelle.

La principale raison réside dans les objectifs poursuivis:

- Ville-Marie souhaitant un regroupement
- Duhamel-Ouest souhaitant des ententes de services

LES DIFFÉRENTES FORMES DE COOPÉRATIONS INTERMUNICIPALES

Les ententes intermunicipales

Les régies intermunicipales

La délégation de compétence

Les regroupements

LES PRINCIPES D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE

- La description détaillée de l'entente
- Le mode de fonctionnement
- Le mode de contribution financière
- La durée de l'entente et ses modalités de renouvellement
- Les modalités en cas de retrait de l'entente ou d'adhésion d'une autre municipalité
- La répartition des coûts
- La mise en place d'un comité intermunicipal

La RFU est la méthode la plus fréquemment utilisée dans les ententes relatives aux loisirs.

Une combinaison de critères peut aussi être utilisée, l'important étant de viser la recherche de l'équité entre les municipalités

RETOUR SUR LES STRATÉGIES PRÉCÉDENTES

Depuis les années 90, la stratégie suivie a toujours été la même, soit tenter d'évaluer le juste coût des services collectifs, mais à la pièce !

Dans les faits, tenter de calculer le coût des services, se révèle être extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible.

C'est un peu comme si nous calculions les dépenses de chaque membre d'un ménage.

FORCES ET FAIBLESSES DES DIFFÉRENTS MODÈLES DE COOPÉRATION

Ententes	Simple	Non prévisible et lourd au niveau administratif
Régie	Adapté à un service	Prend en compte l'ensemble des actifs
Regroupement	Prend en compte l'ensemble	Menace à l'identité locale

ARGUMENTS EN FAVEUR ET DÉFAVEUR D'UNE FUSION MUNICIPALE

- Une meilleure offre de services
- La réalisation d'économies d'échelle
- L'élimination de doublons
- La capacité d'attraction et de rétention des municipalités
- L'atteinte d'une plus grande équité fiscale
- Une planification territoriale moins humaine.
- Une menace à l'identité des communautés locales et à leur autonomie,
- Une baisse de l'accessibilité des élus
- Une diminution des services municipaux
- Une pression haussière sur les salaires des employés municipaux

BUDGET REGROUPÉ PRINCIPES

Nous avons supposé que les dépenses de la municipalité regroupée seraient équivalentes à la somme des dépenses des deux municipalités, à l'exception des dépenses suivantes :

- Traitement des élus: 40 000 $
- Gestion financière et administrative: 80 000 $
- Coordonnateur en sécurité civile: 15 000 $
- Total: 135 000 $

Au regard des dernières fusions régionales, nous estimons l'économie potentielle, sans coupure aux services, entre 100 000 $ et 300 000 $ par année.

LES GRANDS PRINCIPES DU REGROUPEMENT

- On garde tous les employés
- Application du taux varié aux deux municipalités
- Application de taxes de services
- Les dettes restent à la municipalités qui les a engagées
- Les surplus sont réinvestis dans la municipalité d'origine
- Le nouveau conseil comprendrait 2 postes pour le territoire de Duhamel-Ouest

CONCLUSION

Les communications entre les deux municipalités sont à rebâtir

Il existe un réel déséquilibre fiscal entre les deux municipalités

La base la plus équitable pour des ententes est la RFU

En basant des ententes sur la RFU, on arriverait au même résultat fiscal qu'avec un regroupement.

Le mythe de l'augmentation de taxes est faux

Dans l'intérêt supérieur des citoyens le retour à la table de discussion entre les deux muncipalités est fondamental

Bâtir un avenir au profit de l’ensemble des citoyens